



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Courriel : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page facebook : www.facebook.com/basrhin.snuippfsu



Le SNUipp-FSU défend les SEGPA au ministère

audience à la DGESCO du mercredi 10 avril

Le SNUipp-FSU a été reçu au ministère au sujet des Segpa.

Nous avons fait part des grandes inquiétudes et interrogations des personnels sur les EGPA et avons mentionné les remontées des sections départementales.

- D'entrée de jeu le ministère a tenu à lever les inquiétudes concernant l'interprétation des modifications du code de l'éducation induites par la rédaction de la Loi d'orientation.

La situation des SEGPA n'est pas modifiée, les fondements réglementaires restent en l'état, et cela fera d'ailleurs l'objet d'un rappel dans la circulaire de rentrée.

- Il a aussi évoqué le rapport sur la grande difficulté scolaire, élaboré par l'inspection générale, qui doit paraître au mois de Juin. Il est annoncé comme étant une base de réflexion importante qui devrait permettre une meilleure lisibilité sur la nature des réponses éducatives à fournir aux élèves. Il traitera de manière particulière des SEGPA et des EREA.

Nous avons rappelé la situation actuelle des SEGPA et les problèmes rencontrés dans certains départements.

Nous avons fait part des incohérences et du sentiment d'injustice, d'abandon vécus par les personnels de SEGPA. Si certains départements ont vu leurs structures préservées, d'autres ont vu leur situation se dégrader. Nous avons insisté sur la diversité des situations, le manque de pilotage national, les conséquences de plusieurs années de RGPP :

- modifications de structures, réduction des capacités d'accueil, organisation parfois malmenées des divisions avec des classes à double niveau, des fermetures de divisions et des fermetures de structures, des réductions d'effectifs à l'entrée en 6° (ex : 8 élèves au lieu de 16...), des effectifs chargés (au-delà de 16 élèves...)

- DHG (Dotation Horaire Globale) non fléchées ou calcul basé sur le H/E (Ratio Heure Élèves)

- problème des directions volontairement laissées vacantes ou supprimées, des postes de direction sur 2 SEGPA...

Nous avons insisté sur les questions suivantes :

- L'admission en SEGPA : l'impact du non-redoublement à l'école primaire, l'accroissement des dossiers MDPH, des PPS, la dichotomie entre objectifs assignés aux SEGPA et population accueillie (pour une partie)...

- Le rôle des CDOEA et des CDAPH. Problème du secrétariat CDO.

- les admissions en 5° ou en 4°

- l'orientation post-3^o : l'accompagnement au LP (Lycée Professionnel) pour lutter contre le décrochage.

Le nombre de départs en DDEEAS , l'impossibilité bientôt de pouvoir postuler pour une direction d'EREA...

- le CFG (Certificat de Formation Générale)

Nous avons réaffirmé les fondamentaux à défendre :

Textes spécifiques, effectifs réduits, réunions de coordination de synthèse et volume d'heures correspondant abondé suffisamment, rôle du directeur de la SEGPA (coordination pédagogique).

Nous avons insisté sur la nécessité de préserver et développer le potentiel des personnels formés à la prise en charge de la grande difficulté scolaire des élèves en âge de collège et sur la nécessité de pilotages nationaux, académiques, départementaux...en affichant des objectifs ambitieux.

Réponses et commentaires :

Éléments positifs : Nos interlocuteurs ont fait état d'une volonté de prise en compte de l'ensemble des questions. Le dossier est suivi de manière spécifique au ministère et des interlocuteurs sont identifiés. Ils se sont montrés favorables à un pilotage national permettant de modifier des situations trop longtemps conditionnées par les contraintes budgétaires. Cela devrait faciliter l'intervention du SNUipp-FSU.

Le SNUipp a signalé les situations départementales les plus problématiques. Nous suivrons de près les analyses et recommandations du rapport (dont nous avons demandé la communication la plus rapide) et continuerons à intervenir auprès des DASEN !

C.D.O.E.A. : Commission Départementale de l'Orientation vers les Enseignements Adaptés

C.DA.P.H. : Commission des Droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées

D.D.E.E.A.S.:Diplôme de Directeur d'Établissement d'Éducation Adaptée et Spécialisée